



Soumission à la consultation publique Réflexion 2050 présentée par Montréal dans son document intitulé «Projet de Ville»

Préparé par David Fletcher
Vice-président et porte-parole
Coalition verte
6 octobre, 2022

“The law alone cannot enforce the common interest. It principally needs community knowledge and support, which entails greater public participation in the decisions that affect the environment. This is best secured by decentralizing the management of resources upon which local communities depend, and giving these communities an effective say over the use of these resources. It will also require promoting citizens’ initiatives, empowering people’s organizations, and strengthening local democracy.”

*TOWARDS SUSTAINABLE DEVELOPMENT
OUR COMMON FUTURE (THE BRUNDTLAND REPORT) 1987
Page 63*

Permettez-moi tout d'abord de dire que, compte tenu des principes énoncés dans le rapport Brundtland, il aurait été tout à fait approprié de donner a priori aux membres du public la possibilité de présenter leurs idées pour examen, tabula rasa, sans être incités par des intérêts et des agendas politiques.

En décembre 2020, Montréal a publié son tout premier document budgétaire décennal, le Programme décennal d'immobilisation 2021-2030 (PDI 2021-2030). Dans les Fiches détaillées, à partir de la page 75, il est admis que Montréal a moins de la moitié du chiffre médian des autres grandes villes canadiennes en termes d'espaces verts par habitant. Elle exprime son désir de les

rattraper, reconnaît que cela nécessitera des investissements et affirme que c'est dans l'intérêt public. On reconnaît que la population de Montréal est largement mobilisée en faveur de la protection des milieux naturels. De plus, elle affirme que "La protection de la biodiversité est un enjeu mondial et les villes sont appelées à jouer un rôle majeur dans la protection des milieux naturels d'intérêt écologique sur leur territoire."

En effet, la déclaration d'Aichi des autorités locales, en octobre 2010, a reconnu que " l'urbanisation rapide est l'un des moteurs de la perte de biodiversité mondiale et les autorités locales ont un rôle critique à jouer " pour empêcher la poursuite de cette perte. C'est ce que la ville semble reconnaître dans son PDI. Cela devrait être une préoccupation majeure de nos administrations municipales à l'approche de 2050.

Dans le PDI 2021-2030, https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/pdi_2021-2030_fiches_web.pdf, p. 75, Montréal a prévu des dépenses de 289 683 000 \$ au total pour cette période, soit 0,448 % du budget de la ville pour cette année. Il ne s'agit pas d'une allocation de dépenses ambitieuse, étant donné que la ville admet que son désir de rattraper la norme canadienne nécessitera des investissements, et nous nous attendons à des investissements suffisants.

Selon le document préparatoire à la consultation publique sur l'avenir de Montréal, la ville a pris l'engagement international d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Il assimile cela, étonnamment, à un impact nul sur l'environnement. Cette curieuse équivalence est loin de correspondre à la réalité. La neutralité carbone contribuera effectivement à résoudre le problème du changement climatique, avec toutes ses conséquences destructrices pour la civilisation humaine. Cependant, ce n'est qu'une partie d'un ensemble complexe de questions qui affectent l'habitabilité non seulement de notre ville, mais surtout de notre planète. Les politiques et les actions de notre ville jusqu'au milieu du siècle doivent adopter une approche holistique pour résoudre les problèmes mondiaux auxquels elle contribue, avec tous les autres,

Le document semble banaliser une autre crise étroitement liée au changement climatique et qui doit être abordée tant au niveau mondial que local. Il s'agit de la perte de biodiversité qui accompagne la perte catastrophique de biomasse dans tous les écosystèmes de la planète. C'est dans les systèmes vivants de la Terre que réside la résilience et c'est la biosphère qui, en fin de compte, régule le climat en sa faveur. Les services inestimables rendus par des écosystèmes intacts assurent la modération des températures et des précipitations. La purification de l'air et de l'eau, la fertilité des sols, la propagation des plantes et des animaux, ainsi que le bien-être de l'homme, dépendent du fonctionnement autonome et intégré d'écosystèmes intacts.

En 2021, la Plateforme internationale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, l'IPBES, et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, le GIEC, ont publié un rapport conjoint à la suite d'un atelier visant à explorer ces interactions. Ils se sont engagés à poursuivre leur collaboration afin de s'assurer que leurs conclusions soient cohérentes et se renforcent mutuellement. L'IPBES a indiqué, en 2022, que moins de 25 % des écosystèmes de la Terre n'ont pas été altérés ou transformés par l'homme.

"La répartition de la biomasse sur Terre", une analyse publiée dans la revue à comité de lecture *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States*, PNAS, le 19 juin 2018 a

rapporté que "Un recensement mondial du nombre total d'arbres, ainsi qu'une comparaison de la biomasse végétale réelle et potentielle, ont suggéré que la biomasse végétale totale (et, par procuration, la biomasse totale sur Terre) a été divisée par deux environ par rapport à sa valeur avant le début de la civilisation humaine." Le carbone présent dans les systèmes vivants de la Terre est aujourd'hui deux fois moins important qu'il ne l'était à l'origine. Le rapport souligne que "la masse des humains est d'un ordre de grandeur supérieur à celle de tous les mammifères sauvages réunis."

Ces connaissances, parmi beaucoup d'autres qui peuvent être citées, doivent guider nos actions au cours des décennies qui nous séparent du milieu du siècle. La dégradation de la biosphère, qui entraînerait une extinction majeure, est une crise tout aussi importante que le changement climatique. En effet, si nous devons nous attaquer aux causes de la crise climatique et commencer le processus de reséquestration du carbone que nous avons libéré dans l'environnement, le temps nécessaire à une correction complète se mesurerait probablement en siècles, voire en millénaires.

Toutefois, à l'échelle de l'extinction massive que l'on suppose être en cours, il faudra probablement, d'après les données paléontologiques, des milliers de millénaires pour que la biodiversité se rétablisse complètement. La science nous apprend que la perte de biodiversité se produit à trois niveaux : les espèces, bien sûr, mais aussi la réduction de la diversité du patrimoine génétique et la perte d'écosystèmes pleinement opérationnels. Le retour à la plénitude, avec tous les services écologiques essentiels rendus, ne se fera pas à une échelle de temps pertinente pour les humains. Nous devons considérer que la perte pour nous est permanente. Il s'agit d'une considération très sérieuse et non triviale.

Ainsi, la perte de biodiversité n'est pas moins une menace existentielle que les sécheresses, les inondations, les tempêtes, les incendies et les maladies associés aux changements climatiques. Les administrations de Montréal doivent assumer leur responsabilité de protéger la biomasse diversifiée des espèces à l'intérieur de leurs frontières et ne pas rejeter le défi comme étant trop difficile ou trop coûteux. Montréal doit accepter qu'elle partage le fardeau avec d'autres administrations, tant au niveau local que national, dans le monde entier. Lors de la 15^e Conférence des Parties de la Convention sur la biodiversité, COP 15, qui se tiendra à Montréal en décembre prochain, les yeux de la communauté mondiale seront tournés vers nous. Montréal doit donner l'exemple à ses pairs urbains. Le Secrétariat de la Convention sur la biodiversité est, après tout, basé dans notre ville. Cet honneur implique une sérieuse responsabilité qui devrait être sérieusement reflétée dans les plans de Montréal pour la période allant jusqu'à 2050.

Le document REFLEXION 2050 affirme, en une seule phrase, que " ... la valeur des terres rend difficile l'acquisition de milieux naturels pour les protéger et fait pression sur la préservation des bâtiments patrimoniaux ", comme si ces deux valeurs pouvaient être égales. Le développement d'une éthique du développement durable à l'échelle mondiale n'est pas apparu parce que le monde manquait de bâtiments, d'infrastructures et de développement, mais plutôt parce que la pression sur les systèmes vivants de la Terre était devenue inexorable et dangereuse. L'acquisition de terrains à des fins de protection peut très bien être "coûteuse", mais par rapport à d'autres dépenses que la ville assume pour des projets d'infrastructure, comme le montrent les pourcentages cités ci-dessus, elle est en fait plutôt faible. Compte tenu de la valeur qu'elle

apporte à la population, c'est, et ce sera certainement pour les générations futures, de l'argent très bien dépensé.

À tout point de vue, et sous toutes les coutures, notre île est déjà surdéveloppée. Un regard sur les images satellites nous montre un paysage urbain minéralisé et gris, et les cartes infrarouges qui l'accompagnent nous montrent que nous sommes affligés d'un grave effet d'îlot de chaleur, en particulier dans le centre urbain. Les toits et les murs verts ainsi que les plantations d'arbres le long des rues peuvent remédier à certains de ces problèmes, mais ils reviennent à couvrir les erreurs du passé et ne répondent pas à un autre besoin important : des espaces de vie appropriés pour les humains, qui répondent à des motivations et à des désirs plus profonds qui ont trop longtemps été supprimés. Il est nécessaire de s'affranchir des contraintes d'un environnement artificiel composé de rues, de clôtures et de murs pour se rapprocher de l'étreinte réconfortante et relaxante des espaces naturels. C'est ce que les Japonais appellent le bain de forêt, avec ses effets intérieurs, apaisants et réparateurs. La qualité de l'espace de vie ne doit pas se limiter à protéger la population urbaine des coups de chaleur, aussi important que cela puisse être.

Les enfants sont tout particulièrement touchés par cette négligence en matière de planification. Les jeunes ont besoin d'endroits pour être les personnes créatives qu'ils sont, sans la présence étouffante d'adultes qui supposent que tout ce dont ils ont besoin pour devenir des adultes productifs est une tutelle. Les enfants ont besoin d'explorer eux-mêmes les lieux et les situations et de négocier leurs besoins et leurs souhaits avec leurs pairs. Le modèle conçu par les planificateurs consiste à faire participer les enfants, principalement, à des activités programmées par des adultes, encadrées par des adultes, jugées par des adultes, selon des règles codifiées par des adultes, dans des espaces infrastructurels prévus à cet effet par des adultes, et souvent accompagnés par des adultes. Ils sont, en fait, des pièces de jeu dans des activités répondant aux priorités et aux besoins des adultes. La culture interactionnelle des enfants, autrefois riche en jeux, comptines, chansons et activités physiques en plein air, a été largement dépassée par des activités sédentaires devant un écran vidéo. Dans la ville moderne, où les enfants peuvent-ils être vus comme des enfants plutôt que comme des adultes en formation ? Les enfants ont besoin de socialiser et de se développer aux côtés d'autres enfants, comme c'est le cas pour les petits d'autres animaux. Leur refuser ces opportunités est néfaste. L'auteur, un enseignant du primaire à la retraite, peut en témoigner.

Les espaces naturels urbains, biodiversifiés et raisonnablement intacts sur le plan écologique, offrent des activités créatives et satisfaisantes pour tous, adultes comme enfants. Ce sont des lieux de sérendipité, où l'inattendu est souvent attendu. Ce sont des lieux incomparables d'engagement, d'apprentissage et de stimulation que l'on ne trouve pas dans les rues animées des villes, tout en offrant de superbes possibilités d'activité physique. Ce sont des lieux qui nous invitent à nous attarder et à nous engager. Nous avons besoin de beaucoup plus de ces lieux dans notre ville, quel qu'en soit le coût pour les finances publiques, et le rejet et la négligence relatifs des générations passées de politiciens ne doivent pas être le modèle pour l'avenir.

De l'aveu même de Montréal dans le PDI précité, la population s'est mobilisée en faveur de la protection des milieux naturels. Et la protection et la restauration des espaces naturels doivent figurer au tout premier rang des priorités de la Ville pour les prochaines décennies. Elle pourrait d'ailleurs commencer par reconnaître l'appel lancé depuis longtemps par la population pour

protéger les terrains du Technoparc à Saint-Laurent, au nord de l'aéroport international. L'extraordinaire lame de fond représentée par les milliers de membres de TechnoparcOiseaux témoigne de la valeur des sites, tant sur le plan social qu'écologique. La Coalition Verte a elle-même défendu ces terres pendant des décennies, en faisant pression pour la protection du cours supérieur du ruisseau Bertrand et de ses zones humides. Montréal ne serait pas prise en défaut si elle décidait de sécuriser la totalité des 60 hectares du bassin au nord et au sud de la rue Alexander Fleming. C'est ce que les Montréalais veulent et ce dont ils ont besoin.

De même, Montréal devrait consacrer une partie de son financement à la protection de la forêt unique de Fairview, située du côté nord de l'autoroute 40 à Point-Claire. Elle possède de nombreuses caractéristiques qui la rendent digne du soutien financier de Montréal, notamment sa flore boréale sur un substrat sablonneux d'origine glaciaire. Les citoyens de l'Ouest-de-l'Île, y compris ceux de la ville de Montréal, ont parcouru les rues entourant le site pour attirer l'attention du public et des médias pendant près de deux ans. Il s'agit d'une forêt merveilleuse dont tous les Montréalais pourraient profiter.

Il est à espérer que Montréal agira rapidement pour obtenir tous les terrains de golf de nos îles dès qu'ils seront disponibles, y compris ceux de l'Agglomération. Le site du Golf-d'Anjou, adéquatement restauré, rehaussera la valeur du Bois-d'Anjou adjacent et doit être une priorité d'action dans un très proche avenir. La création du Grand-Parc-de-l'Est, bien qu'il s'agisse d'un défi du point de vue de la connectivité et de la nécessité de restaurer certains sites ayant un potentiel d'inclusion, doit également aller de l'avant.

Dans le contexte de l'augmentation attendue des objectifs de biodiversité lors de la COP 15 en décembre prochain, 30% pour la conservation et 20% pour la restauration, Montréal doit être prête à faire le maximum pour sécuriser les sites ayant un potentiel de protection dans les deux cas. C'est une obligation à laquelle on ne peut se soustraire.

«Il n'y a pas de passagers sur le vaisseau spatial Terre. Nous sommes tous des membres d'équipage.»
Marshall McLuhan, 1965

«Je suis convaincu que la pérennité de l'humanité dépend entièrement de la sagesse intuitive de chaque individu»
Buckminster Fuller

«La participation citoyenne est de plus en plus valorisée par les instances montréalaises dans les projets d'aménagement.»
RÉFLEXION 2050